

Monsieur de
Herslev.

Monsieur:

Le Roy le desire si court pour sçavoir l'estat
de leur Altesse ^{altesse} pour le Rectorat de Brada,
qu'à mon advis nous sçavons bien ^{sur leurs ordres} de commander
au sieur que le sieur P. L. men demeure
continue pour avec une année. puis qu'aussi
bien cela ^{lui} semble ^{deu} a l'exemple de
les precedents. Si vous trouvez qu'il
plaise à S. A. R. de l'aggraver ^{avec permission} ce precedé
des la notification que vous m'en ^{donnez} je
ferai une lettre Latine, que vous
pourrez signer de la Ple. Je suis

Paris le 11. Sept. 1651.

Et de la Ple.
et de la Ple.

Ad Dilectum

Professores Musici Amplius Dilectissimi: quando Nix commode
sed et ^{procul} Absentium Principum Libertatem
Principibus fore, ut ^{sub quibus rationabiliter} dignitas d. Philomoni
in alium annum prorogatur. quod ut modo
vobis ^{bus} concepit publicis iustitias (vi curi
ac prudenti) commendatum et comitum. S.
Valere Sclitio (viri Amp: Dilectissimi) J.
Hagaelm. L. M. 1651. 11. 11. 1651.

Amp. Ward Andionis:

[Faint, illegible handwritten text on aged paper]